



Elections municipales

Accueil téléphonique du bureau des élections

Préfecture de la Manche
3, place de la Préfecture
50009 SAINT LÔ Cedex
tél. +33(0)2 33 75 49 50
www.manche.gouv.fr

Saint-Lô, le jeudi 23 janvier 2020

Des informations à destination des candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars prochain sont disponibles sur le site internet de la préfecture <http://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-municipales-2020> :

- mémentos
- arrêté de dépôt des candidatures
- cerfa de dépôt de candidature
- tableau des effectifs des conseils municipaux et communautaires.

En complément, afin d'assurer une information complète et de répondre aux questions des candidats, le bureau des élections de la préfecture répondra aux appels téléphoniques :

Jusqu'au 7 février, du lundi au vendredi :

- le matin : de 10h00 à 11h30
- l'après-midi : de 14h00 à 15h30

Pendant la période de dépôt des candidatures, du 10 février au 27 février, du lundi au vendredi :

- **Le bureau des élections de la préfecture :**
 - le matin : de 8h00 à 9h00
 - l'après-midi : de 13h00 à 14h00 et de 17h30 à 18h30
- **La sous-préfecture d'Avranches :**
 - le matin : de 8h00 à 9h00
 - l'après-midi : de 13h00 à 14h00 et de 17h30 à 18h30
- **La sous-préfecture de Cherbourg :**
 - le matin : de 9h30 à 12h00
 - l'après-midi : de 14h30 à 17h00